

C.C.A.S D'ACHERES LA FORET

REUNION DU 7 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept avril à 16 h 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle communale sous la présidence de Vanessa PIEL, Maire, Président du CCAS représentée par Sandra LEJAL, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents : Sandra LEJAL, Laëtitia SALINGROD, Philippe GUITTON, Martine PRIN, Stella BOUCHENY.

Membre absente : Vanessa PIEL, Camille MIDOU, Elisabeth MACAUX donne pouvoir à Martine PRIN

Secrétaire : Laëtitia SALINGROD

Nb de Mb afférent au C.A.: 9

Convocation : 24/03/2023

Nb de Mb en exercice: 8

Publication : 13/04/2023

Qui ont pris part aux délibérations : 6

Début de séance à 16h00

Délibération numéro : **CCAS 20230407.01**

Objet : **Approbation du compte de gestion et compte administratif 2022**

Rapporteur : **Sandra LEJAL**

Ludivine TILLAND, directrice générale, présente les comptes.

La faible dépense de l'année s'explique par le fait que les factures liées au colis de Noël sont arrivées tardivement et n'ont pu être prises en compte sur le budget 2022. Les commandes pour l'année en cours seront anticipées pour éviter ce décalage. Les sommes sont reportées sur le budget présenté en point suivant.

L'assemblée vote, à l'unanimité, l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022.

Délibération numéro : **CCAS 20230407.02**

Objet : **Vote du budget primitif 2023**

Rapporteur : **Sandra LEJAL**

Le montant des charges générales comporte donc le report des factures de 2022. La dépense pour les colis de 2023 est calculée sur la même base que 2022.

Les aides sont provisionnées bien qu'aucune demande ne soit faite depuis plusieurs années.

Concernant les aides de chauffage, Stella BOUCHENY demande que la commune communique davantage. Elle connaît une famille qui en aurait besoin mais n'ose en faire la demande de peur que cela se sache.

Une communication sera faite dans le magazine avec rappel de la confidentialité du traitement des demandes faites au CCAS.

L'assemblée lui confirme que l'aide chauffage n'est pas attribuée aux familles qui sont propriétaires de plusieurs biens à l'instar de ce qui se pratique pour les aides attribuées par les services sociaux au niveau national.

L'assemblée vote à l'unanimité l'approbation du budget primitif 2023.

Questions diverses

Une information d'EDF d'un arrêt de la distribution de l'électricité chez un particulier pour non-paiement des factures est parvenue en mairie récemment.

Il est convenu de faire suite en envoyant un courrier mentionnant les contacts d'un service d'assistantes sociales pour aider à la gestion du budget et la recherche des aides ainsi qu'une présentation des aides de la commune.

BAFA

Une stagiaire BAFA en avril bénéficiera d'une aide BAFA du CCAS.

Stock de bois à céder

La commune garde le bois tombé au sol et évacué de la voie publique en vue de le distribuer aux personnes qui auraient besoin d'une aide chauffage et disposent d'une cheminée ou d'un poêle.

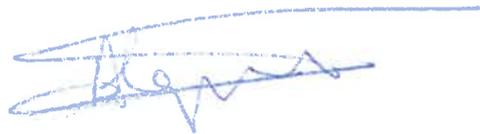
N'ayant aucune demande, une réflexion est menée sur la manière de procéder à sa distribution à un plus large public afin de l'utiliser avant qu'il ne pourrisse et ne soit plus utilisable.

La séance est levée à 16h45.

La Vice-Présidente,
Sandra LEJAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sandra Lejal', written over a horizontal line.

La secrétaire,
Laëtitia SALINGROD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Laëtitia Salingrod', written over a horizontal line.